



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DU KAMOURASKA-OUEST**

Le 7 juin 2023

Réunion ordinaire tenue à la Municipalité de Rivière-Ouelle à 19 heures.

Présents : Monsieur Gilles DesRosiers, président
 Madame Chantal Boily, Saint-Pacôme
 Monsieur Rosaire Ouellet, Sainte-Anne-de-la-Pocatière
 Monsieur Léo-Paul Thibault, Rivière-Ouelle
 Monsieur Dan Drapeau, Saint-Onésime

Est aussi présente : Madame Manon Lévesque, directrice générale

Dans le but d'alléger le texte,
« Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest »
est appelée ci-après « La Régie ».

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET MOT DE BIENVENUE

Le président constate le quorum à 19 heures et souhaite la bienvenue aux membres présents. La séance est déclarée ouverte.

31.06.23 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Chantal Boily et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la réunion du 7 juin 2023 soit accepté tel que présenté en laissant le point Questions diverses, ouvert.

32.06.23 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 3 MAI 2023

Il est proposé par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 3 mai 2023, tenue à la Municipalité de Saint-Onésime, soit accepté tel que présenté.

4. SUIVI DES PLAINTES ET DES OPÉRATIONS

Un compte rendu est fait sur les données connues à ce jour au sujet de l'accident de notre camion 336, survenu le 2 juin 2023 à Notre-Dame du Portage.

Suite à l'absence du chauffeur impliqué dans l'accident du 336, M. Rosaire Ouellet mentionne l'existence d'une résolution d'entente avec la Municipalité de Ste-Anne de la Pocatière concernant le prêt de chauffeur.

Il est demandé à la directrice générale de vérifier avec le conducteur du camion 335, si le camion est lavé après avoir ramassé les matières organiques. Cette opération doit être faite afin d'éviter la corrosion à l'intérieure de la boîte.

33.06.23 5. ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES ET DES COMPTES À PAYER DE MAI 2023

Il est proposé par M. Rosaire Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes du mois de mai 2023 soient approuvés et que la greffière-trésorière soit autorisée à en faire le paiement.

INCOMPRESSIBLES ET COMPTES À PAYER AU 31 mai 2023		
SALAIRES	PÉRIODE	MONTANTS

Éboueurs	1 ^{er} au 31 mai 2023 (5 sem.)	6 700.67 \$
Administration	1 ^{er} au 31 mai 2023 (5 sem.)	1 663.04 \$
	Total des salaires	8 363.71 \$
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	MONTANTS
Caisse Desjardins	Frais de mai	61.75 \$
Vidéotron	Téléphone	81.55 \$
Gérald Dubé	Frais de déplacement, pelle	72.98 \$
Francis Pelletier	Frais de déplacement	17.00 \$
	Total des incompressibles	233.28 \$
FOURNISSEURS	COMPTES À PAYER	MONTANTS
Municipalité Ste-Anne	Heures Bertin Pelletier 24 et 25 avril	739.49 \$
Journal Le Placôteux	Offre d'emploi	259.85 \$
Pétroles B. Ouellet	diésel	7 406.09 \$
Groupe Environ. Labrie	Réparations 334	9264.93 \$
Centre Serv. St-Philippe	Vérification, réservoir diésel, pins et rubber de bras 334, graisse freins 335 et 336	6 986.13 \$
Pneus FM	Changer les pneus 334,335 et 336	1193.44 \$
Énergie Sonic	diésel	1 610.82 \$
Atria	Sauvegarde en ligne	23.00 \$
Infodimanche	Offre d'emploi	291.49 \$
Municipalité Saint-Pacôme	Bac récupération	75.00 \$
	Total des comptes à payer	27 850.24 \$
	Grand total	36 447.23 \$

34.06.23 6. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MAI 2023

Il est proposé par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents que le rapport budgétaire du mois de mai 2023 soit accepté tel que présenté.

35.06.23 7. FACTURATION AUX MUNICIPALITÉ POUR LES ENCOMBRANTS

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

36.06.23 8. AUTORISATION DE PAIEMENT DES FACTURES 2022 DE PETERBILT ATLANTIC

Attendu que la Compagnie Peterbilt Atlantic nous a transmis des factures de 2022 pour de l'entretien effectué sur nos camions 334 et 335 ;

Attendu que la Compagnie Peterbilt Atlantic ne possédait la bonne adresse courriel afin de nous transmettre ces factures et qu'ils ne les ont pas transmises par la poste ;

Pour toutes ces raisons, il est proposé par M. Rosaire Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de ces factures pour un total de 6 249,62 \$.

37.06.23 9. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE DE LABRIE ENVIRONMENTAL GROUP ULC

Attendu que nous avons reçu la facture de Labrie Environmental Group ULC pour la réparation du compacteur du 334 ;

Il est proposé par M. Dan Drapeau et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de cette facture au montant de 8 979.79 \$

QUESTIONS DIVERSES

38.06.23 10. ENTENTE DE LOCATION D'UN CAMION AVEC S.S.A.D.

Attendu l'accident survenu à notre camion 336 le 2 juin dernier;

Attendu que le service pour la collecte des conteneurs doit se poursuivre;

Il est proposé par M. Rosaire Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une entente de location d'un camion à chargement frontale soit convenu avec la compagnie S.S.A.D. pour une période indéterminée ou jusqu'à ce que le dossier d'accident soit réglé avec les assurances.

39.06.23 11. PAIEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PRÉSIDENT

Attendu que le président, M. Gilles DesRosiers a dû se rendre sur les lieux de l'accident de notre camion 336 le 2 juin dernier;

Attendu que cette situation en était une d'urgence;

Il est proposé par Mme Chantal Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de rembourser à M. DesRosiers ses frais déplacement.

40.06.23 12. DÉMISSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Attendu que la directrice générale, Mme Manon Lévesque, nous informe qu'elle quittera son poste au sein de la Régie pour des raisons familiales et de disponibilités;

Attendu qu'à l'article 16 de son contrat de travail il est mentionné qu'un avis de trente (30) jours doit être donné à l'employeur;

Pour toutes ces raisons, il est proposé par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la démission de Mme Manon Lévesque à compter du 7 juillet 2023.

13. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 5 juillet 2023 à 19 heures à la Municipalité de Saint-Gabriel, tel que prévu au calendrier des rencontres.

41.06.23 14. FERMETURE DE LA RENCONTRE

Il est proposé par M. Rosaire Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que la rencontre soit close. Il est 21h00.

Je, Gilles DesRosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Gilles DesRosiers, président

Manon Lévesque, greffière-trésorière